



Site internet **FO**

FO est la première force syndicale (43,68% des voix exprimées) pour les agents du Département de l'Ain depuis 2008, loin devant les trois autres syndicats.

Pour **FO**, l'union fait la force, pour cette raison, nous vous invitons à vous syndiquer afin de pouvoir continuer à s'unir pour être encore plus fort, et ainsi faire aboutir vos revendications.

FO, un syndicat libre et indépendant, ayant pour seul objectif, la défense des intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents du Département de l'Ain.

Pour **FO**, c'est ensemble par l'action, la revendication, la négociation et si nécessaire par le rapport de force que l'on obtient des avancées, pour tous et pour chacun, en toute liberté et en toute indépendance.



FO mandate un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit de la fonction publique territoriale pour traiter gracieusement les situations individuelles juridiques des adhérents.

L'adhésion **FO** ouvre droit à un crédit d'impôt ou une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de la cotisation. Un reçu fiscal vous sera remis pour justifier votre règlement.

Le montant de la cotisation est prélevé par le Trésorier général en 3 fois (mars/juin/octobre). L'adhésion à **FO** est par année civile et par tacite reconduction. Pour toute adhésion en cours d'année, le trésorier général vous proposera un échéancier adapté pour chaque situation.



L'équipe **FO** 01 vous remercie pour votre engagement, bienvenue à **FO**.

**SYNDICAT FO DES AGENTS
DU DÉPARTEMENT DE L'AIN**

13 av. de la Victoire – 01000 Bourg-en-Bresse
Mail : fo@ain.fr | Site Internet : <http://www.fo-01.fr>

Responsable FO : Rodrigue BROUILLIARD - 06 32 64 31 01
Trésorier FO : Hervé TESTART - 06 71 91 62 10
Permanence syndicale FO : 04 37 62 16 87



**PLUS FORTS
ENSEMBLE**





BULLETIN D'ADHÉSION FO DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

Nom et Prénom :

Adresse :

Service :

Tél : Courriel :

Indice Majoré :

Catégorie A, B ou C :

Date et signature

Titulaire, contractuel ou emploi aidé

Votre indice majoré	Cotisation annuelle 2022	Cotisation après déduction fiscale annuelle ou crédit d'impôt	Votre indice majoré	Cotisation annuelle 2022	Cotisation après déduction fiscale annuelle ou crédit d'impôt
Retraité	70,00 €	23,80 €	551 à 590	164,00 €	55,76 €
340 à 350	122,00 €	41,48 €	591 à 619	171,00 €	58,14 €
351 à 389	128,00 €	43,52 €	620 à 644	174,00 €	59,16 €
390 à 419	132,00 €	44,88 €	645 à 660	187,00 €	63,58 €
420 à 449	139,00 €	47,26 €	661 à 699	195,00 €	66,30 €
450 à 475	143,00 €	48,62 €	700 à 749	208,00 €	70,72 €
476 à 510	150,00 €	51,00 €	750 à 799	211,00 €	71,74 €
511 à 550	157,00 €	53,38 €	800 et +	225,00 €	76,50 €

Pour les agents en difficulté financière, familiale ou confrontés à des accidents de la vie, nous pouvons vous proposer d'adapter votre cotisation en la réduisant de moitié.



Bulletin d'adhésion, accompagné du RIB et du SEPA, à retourner au

Syndicat FO des agents du Département de l'Ain

13, avenue de la Victoire - 01000 BOURG EN BRESSE

☎: 04.37.62.16.87 • 📞: 06.32.64.31.01 ou 06.71.91.62.10

Courriel : fo@ain.fr

Site internet : <http://www.fo-01.fr>